L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Numéro: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 10 MARS 1891.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—De bonnes vaches à lait avec de jeunes veaux chez M. Mouret, près de Harvey's Canal, paroisse Jefferson.
8 mars—1m

A LOUER—Une belle maison de résidence et magasin, installations pour "dry goods" et chaussures, ou n'importe quel autre genre d'affaires, coin Bienville et Johnson. S'adr. sur les lieux. 5 mars—7f

DEMANDES.

ON demande—Un fergeron en ajustant au No 73 Ste-Anne. 5 mars—1mois

DEMANDES D'EMPLOI.

JEUNE française récemment arrivé, par lant anglais, allemand, demande emploi dans magasin, café ou pour voyager. Adresse: E. M. 83 Royale. 10 mars—3f

UN Français industrieux et bien recommandé, pouvant se rendre utile à tout, demande emploi à $10 par mois et nourri, dans une famille ou une institution. Louis Meller, 466 Bagatelle. 10 mars—7f

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

H. L. Birdstrup vs. Philip Thompson.
—No 11,950.

LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District des Etats de la Louisiane—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans la susdite affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur, SAMEDI, 21 mars, jour de mars 1891, à midi, à l'entrée principale de la Douane de la rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir:

Certificat numéro (8) huit, représentant soixante actions dans le fonds de capital en Electric Traction and Manufacturing Co., qui est au nom de Philip Thompson, défendeur dans l'affaire ci-dessus.

Valeur au pair des dites actions de stock, $160 chacune.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, le 10 me jour de mars 1891.
J. B. DONALLY,
Marshal des Etats-Unis, District de l'Est de la Louisiane.
10 mars—10 13 17 20 21

Joel B. Wolfe vs Philip Thompson.
— No 11,934. —

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MARDI, dixième jour de mars 1891, à midi, au local No 205 rue Huitième, dans cette ville, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un lot de meubles de maison, une (1) bicyclette, vers (11) bouteilles de harasds, quatre (4) chevreuils empaillés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
BUREAU DU MARSHAL DES ETATS-UNIS, Nouvelle-Orléans, 27me jour de février 1891.
J. B. DONALLY, Jr.
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
27 fév—27—4 9 10 mars

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thos. J. McCarthy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,362—Division A.—Attendu que Mme Ellen These, veuve de Thos. J. McCarthy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thos. J. McCarthy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 mars—10 15 19 G diff.

Succession de Mme Mary J. Plattsmier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,380—Division—A Attendu que John R. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary J. Plattsmier. Décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 mars—7 12 15

Succession de Célestine Génois, veuve Joseph Soulat de Vincent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,249—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Edmond Soulat, dit Soulat, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds d'hérédité conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
3 mars—3 8 12 Greffier.

Succession de Hermann Hoefeld.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,790—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Aline Hoefeld, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
6 mars—6 11 15 Greffier.

Succession de Daniel S. Dewees.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,293—Division C.—Attendu que Emma C. Sears, née Dewees a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dans la succession de feu Daniel S. Dewees, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
4 mars—4 8 13 Greffier.

Succession de H. M. Bayley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9,432—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jos. B. Vinet, exécuteur testamentaire dûtif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 mars—7 12 15

Succession de Célestine Génois, veuve Joseph Soulat de Vincent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,249—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edmond Soulat, dit Soulat, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds d'hérédité conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 mars—3 8 12

Succession de Hermann Hoefeld.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,790—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Aline Hoefeld, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
6 mars—6 11 15 Greffier.

Succession de Daniel S. Dewees.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,293—Division C.—Attendu que Emma C. Sears, née Dewees a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dans la succession de feu Daniel S. Dewees, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
4 mars—4 8 13 Greffier.

Succession de H. M. Bayley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9,432—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jos. B. Vinet, exécuteur testamentaire dûtif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 fév—27—4 9 10 mars

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,885—Division E—Frank L. Cumerly vs ses créanciers.—Ordre de la Cour—Que la vente des biens du pétitionnaire Frank L. Cumerly soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Frank L. Cumerly soit convoquée et tenue parlevant Jules Denegre, notaire, le LUNDI, 13me jour d'avril 1891 à 11 heures A. M., à son bureau, No 25 Allée Commerciale, dans le but d'accepter la remise des biens du pétitionnaire; prendre une résolution au décharge de ses dettes; nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 mars 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES,
Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—8 20—avril 13

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans. —No 32,271—Division "B"—Léon Dalcour vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Léon Dalcour soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné que une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue parlevant O. Morel, Esq. notaire, au bureau, No 9 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 13me jour de mars 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter pour en remplir la vacance du dit poste financière de ses dettes et obligations et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1891.
(Signé) FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
1er mars—1 7 12

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,519—Division A.—Ordre de Cour.—L. C. Nick vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers de Louis C. Nick, insolvable, soit par le présent convoquée et tenue parlevant Bernard Coussinade, notaire, au bureau, No 1,154 rue Magazine, en cette ville, le SAMEDI, 28me jour de mars 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit insolvable, nommer un syndic, voter sur son application pour être déchargé et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1891.
(Signé) THOS C. W. ELLIS,
Juge.
Pour copie conforme
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
27 fév—27 m 28 mars

Première Grande Excursion

— Donnée par la —

Young Men's Good Will Benevolent Association

POUR BATON-ROUGE

(Aller et Retour)

Le Dimanche de Pâques 29 Mars 1891

COMITÉ D'ORGANISATION:

Jos. Bonome, président, Aug. Delord, vice-président, C. Hartwig, E. P. Vauthier, E. Bayard, M. L. C. Hunt, Wm A. Gortlepid, L. Desarino, L. Hoy, Le Roy Kenny, Lapince, St-Peter, Convent, Burnside, New River et St-Gabriel.

Le train partira de la gare du Mississippi à 8 H. A. M., pour le retour il part de Baton-Rouge à 5 P. M. environ.

Billets..... Une pistoche
5 mars—9 14 21

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 9 MARS—CLASSE No 156
Tirage de 4 heures P. M.

76	73	72	10	68	23	37	57	64	39	47	21

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour ouvrable, dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature
Ce 9 mars 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU U.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été renouvelée comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.

Les grands tirages extraordinaires des trois mois de Janvier, Février et Mars (Mars et Décembre) et les grands tirages à numéros simples sont tiés tous les autres dix mois de l'année, et se tirent lieu au Parterre de l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous soussignés Banques et Banquiers payerons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

H. H. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
A. BALDWIN, Pres. State Nat. Bank
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres., Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 17 MARS 1891.

GROS LOT: $30,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de ...	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de ...	10,000, ...	10,000
1 Lot de ...	5,000, ...	5,000
1 Lot de ...	2,000, ...	2,000
2 Lots de ...	1,000, ...	2,000
5 Lots de ...	500, ...	2,500
25 Lots de ...	1,000, ...	25,000
100 Lots de ...	500, ...	50,000
200 Lots de ...	300, ...	60,000
500 Lots de ...	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de ...	$500, soit	$50,000
100 Lots de ...	$300, ...	30,000
100 Lots de ...	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100, ...		99,900
2,124 Lots se montant à		$1,054,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 22 fractions de billets de $1 pour $20.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquel'ce nous paierons tous les frais et remettrons payés d'avance les frais d'Express sur les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS**, envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Donner l'adresse en plein et faites la signature lisible.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété du sixième district.

(Thomas Clark vs Frederick Thomas Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,250—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le sixième district de cette ville, désigné par le No 17 du Plan de Louis Pérand, arpenteur, borné par les rues Laurel, Joseph Annonciation et Octavie, sur un plan de J. R. Nelson et W. T. Thompson, daté le 23 mars 1849, lequel dit lot mesure, d'après une requête annexée à un acte de vente passé pardevant J. D. Taylor, notaire, de Alexander Martin à Frederick Fuller, le 2 décembre 1882, trente pieds dix pouces de face à la rue Laurel; la même mesure comme largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent quinze pieds entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Vve Mary Orleans, d'après titres non produits.

Chas G. Andry, le 13 mars 1889. (Bureau des Aliénations, livre 128, fol 713.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
10 mars—10 17 24 31—4 11 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété rue Thalia, entre Howard et Freret (l'arrière rue étant Melpomène.)

L. Delcazal vs James Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,123—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé et étant dans le premier district de cette ville, dans l'île bornée par les rues Thalie, Melpomène, Howard et Freret (anciennement Jacob), lequel est désigné comme lot No Deux de l'île No Vingt-deux, sur un plan qui est déposé au bureau de J. Mauvenais, ex-notaire en cette ville, et mesurant, d'après le dit plan, Trente et un pieds neuf pouces six et demie lignes face à la rue Thalie sur une profondeur de quatre-vingt sixte pieds entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

La dite portion de terre est composée de portions des lots Nos Cinq, Six et Sept sur un plan de G. T. Dunbar, revu et corrigé en avril 1848, et déposé au bureau de A. Mauvenais, ex-notaire. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, usages et avantages y appartenant.

Acquis par le défendeur par achat de Michael White, d'après un acte passé pardevant André Boulocourt, Jr., notaire, daté le 18 avril 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 fév—mars 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une grande propriété de résidence et de valeur No 46 rue Dumaine, entre Chartres et Royale.

Veuve Bertrand Saizy vs Dolores del Nodal, veuve de Manuel Pla Avila.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 32,147—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La cent treize neuvième, cent quatre-vingt-douzième 139/192 partie de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Huit certains lots de terre se tou-hant, situés dans la Deuxième District de la Nouvelle-Orléans dans l'île bornée par les rues Hospital, Conti, Trémé et St Louis, les dits lots de terre sont désignés par les numéros 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 36 du dit plan. Le dit plan en date du 27 novembre 1875, par Louis H. Pilié, dûment voyer de la ville et suivant le procès-verbal de cette date hypothéqué par H. F. Harcken en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane passé pardevant Pétit, Grima, notaire en cette ville le 21 décembre 1875 et mesurant chacun, conformément au dit plan, comme suit: à savoir:

Le dit lot No 11, mesure vingt-neuf pieds trois pouces de face à la rue St-Louis, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt huit pieds, huit pouces et un cent vingt huitième de pied, huit pouces et six lignes sur le côté vers la rue Trémé et cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et deux lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro douze. Le dit lot douze mesure sur l'encoignure des rues St Louis et Marais une mesure vingt-neuf pieds huit pouces de face à la dite rue St-Louis, et cent vingt deux de soixante dix pieds et de face à la dite rue Marais. Le dit lot No 13 forme l'encoignure des rues Conti et Marais et mesure vingt-neuf pieds huit pouces de face à la rue Conti la même largeur dans le fond sur une allée s'étendant de la rue Marais à la rue Trémé qui forme sur le dit plan sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces et de face à la rue Marais et cent vingt huit pieds sept pouces quatre et 2/3 lignes sur le côté du lot No 14. Le dit lot No 14 touche au lot No 13 et mesure vingt neuf pieds trois pouces de face à la dite rue Conti la même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et 2/3 lignes sur le côté du lot No 13, et cent vingt huit pieds huit pouces et une 1/3 ligne sur le côté du lot No 15; le dit lot No 15 touche au lot No 14 et mesure vingt-huit pieds trois pouces de face à la dite rue Conti, la même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite et sur une profondeur de cent vingt-huit pieds huit pouces une 1/3 ligne sur le côté du lot No 14 et cent vingt huit pieds huit pouces et six lignes du côté du lot No 16. Le dit lot No 16 touche le lot No 15, et mesure vingt-un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti et la même largeur, dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite sur une profondeur de cent vingt huit pieds huit pouces une 1/3 ligne sur le côté du lot No 15 et cent vingt huit pieds huit pouces et six lignes du côté du lot No 17. Le dit lot No 17 touche au lot No 16 et mesure vingt-et-un pieds trois pouces de face à la rue Conti la même largeur dans le fond sur une allée s'étendant de la rue Marais à la rue Trémé qui forme sur le dit plan sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces et de face à la rue Marais et cent vingt huit pieds sept pouces quatre et 2/3 lignes sur le côté du lot No 14. Le dit lot No 14 touche au lot No 13 et mesure vingt neuf pieds trois pouces de face à la dite rue Trémé la même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et 2/3 lignes sur le côté du lot No 13, et cent vingt huit pieds huit pouces et une 1/3 ligne sur le côté du lot No 15; le dit lot No 15 touche au lot No 14 et mesure vingt-huit pieds trois pouces de face à la dite rue Conti, la même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite sur une profondeur de cent vingt-huit pieds huit pouces une 1/3 ligne sur le côté du lot No 14 et cent vingt huit pieds huit pouces et six lignes du côté du lot No 16. Le dit lot No 16 touche le lot No 15, et mesure vingt-un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti et la même largeur, dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite sur une profondeur de cent vingt huit pieds huit pouces une 1/3 ligne sur le côté du lot No 14 et cent vingt huit pieds huit pouces et six lignes du côté du lot No 17. Le dit lot No 17 touche au lot No 16 et mesure vingt-et-un pieds trois pouces de face à la rue Conti la même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces et de face à la rue Marais et cent vingt huit pieds sept pouces quatre et 2/3 lignes sur le côté du lot No 14. Le dit lot No 14 touche au lot No 13 et mesure vingt neuf pieds trois pouces de face à la dite rue Trémé la même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et 2/3 lignes sur le côté du lot No 13, et cent vingt huit pieds huit pouces et une 1/3 ligne sur le côté du lot No 15; le dit lot No 15 touche au lot No 14 et mesure vingt-huit pieds trois pouces de face à la dite rue Conti, la même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite sur une profondeur de cent vingt-huit pieds huit pouces une 1/3 ligne sur le côté du lot No 14 et cent vingt huit pieds huit pouces et six lignes du côté du lot No 16. Le dit lot No 16 touche le lot No 15, et mesure vingt-un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti et la même largeur, dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite sur une profondeur de cent vingt huit pieds huit pouces une 1/3 ligne sur le côté du lot No 14 et cent vingt huit pieds huit pouces et six lignes du côté du lot No 17. Le dit lot No 17 touche au lot No 16 et mesure vingt-et-un pieds trois pouces de face à la rue Conti la même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces et de face à la rue Marais et cent vingt huit pieds sept pouces quatre et 2/3 lignes sur le côté du lot No 14.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y attachées, et toutes les eaux et prises d'eau, usages et droits de prise d'eau y attachés.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 mars—9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs H. F. Starcken.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,378—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot numéro douze (12) du plan de Jean Pierre Mandeville, Levée, Espagne et Victoire, sur un plan fait par Allou d'Hémécourt, ingénieur civil en date du 17 février 1810, lequel dit lot mesure, par arpentage cinquante pieds 3 pouces de face à la rue Mandeville sur soixante trois pieds cent pouces et trois pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances et droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

Tenant et avec garantie hut'ecdoms du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garantie et attachée à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 fév—23—mars 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

William Pinchard & Co. vs. Scott McGehee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,774—En vertu d'un ordre signé le 20 février 1891, basé sur la pétition de Wright Schamberg, syndic, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le neuvième indivisé et le un-cinquante quatrième intérêt indivisé de Scott McGehee dans:

Un certain morceau de terre composé de 643 acres, section 67, Township 1, Range 1 est, paroisse Ste Pel ciana, connu populairement comme "Hollow Plantation."

2° L'intérêt du dit Scott McGehee dans un fonds bénéfice non distribué, laissé par testament de Elizabeth Fisher, veuve de Nathaniel Eliza Fisher, pour être distribué à la mort du dit Fisher—si le fonds bénéfice existe alors—et supposé être maintenant entre les mains de J. Barron McGehee, exécuteur, etc.

(Le fonds bénéfice s'élève à $2,500, dont le dit Scott McGehee a droit au 1/16 intérêt indivisé à la mort du dit Fisher.)

3° Un lot de comptes ouverts, etc., dus au dit Scott McGehee, d'après une liste enregistrée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 fév—29—mars 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Martin A. Flood vs Louise Mollim & als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Division A.—No 31,488.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 16 février 1891 et signé le 26 février 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, en date du 4 novembre 1869, déposé comme plan B, en l'étude de T. Geyel, notaire; les dits terrains de la contenance de quatre arpents, savoir: le terrain No 4, soixante quatorze pieds dix pouces et une ligne de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds de profondeur. Le terrain B a vingt cinq pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds quatre pouces de profondeur. Les dits terrains étant bornés à l'arrière par une allée large de cinq pieds, ouvrant rue Jackson, commune à ces deux terrains et à ceux du terrain touchant et forme la ligne des rues Magazine et Jackson.

Les bâtisses et améliorations sur la dite propriété consistant de ces grands magasins solidement construits Nos 637, 639, 641, 643 et 645 rue Magasin, coin Jackson, et anciennement connus comme le Upper City Hotel.

9e Quatre certaines terrains situés dans le dit quatrième district, dans le carré d'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Chestnut, désignés par les Nos 17, 18, 19 et 20, sur un plan de Moelhausen, voyer, le 4 mai 1844, et déposé pardevant Pédesclaux, ex-notaire, mesurant conformément au plan. Les dits terrains 17 et 18, chacun, trente neuf pieds cinq pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et les terrains 19 et 20, chacun trente-deux pieds de façade rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les terrains 19 et 20 forme le coin des rues Huitième et Chestnut.

Les bâtisses et améliorations sur cette propriété forment cette très attrayante et désirable résidence, connue comme No 205 rue Huitième, avec de beaux jardins et terrains; étant une des plus belles propriétés du Quatrième District.

10e Cinq certaines terrains situés dans le 4me District, carré d'îlet borné par les rues Camps, Chestnut, Hublitz et Nyades, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, et les terrains 1 et 3, se touchent, et mesurent chacun, trente-deux pieds de façade, rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur; et les terrains 3, 4 et 5, se touchent et mesurent chacun, trente-deux pieds de façade, rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, et les terrains 3, 4 et 5 forment le coin des rues Chestnut et Huitième.

Ces lots, avec les hangars, écuries, etc., qui s'y trouvent, sont situés dans un voisinage très désirable.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 fév—11 18 25—3 10 14 mars

Succession de Leon Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,735—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Bertha B. Levy, intrice et comme tel administrat cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 fév—26—mars 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante sur le shérif civil de propriétés de valeur dans les Deuxième, Quatrième et Sixième Districts, située dans le carré d'îlet borné par les rues St-Charles, Washington, Gravier et Prytanée.

La bâtisse 44 et 46 rue Dauphine.

La propriété au coin de la rue Conti et de l'Avenue de la Bourse, carré d'îlet borné par les rues Chartres et St-Louis.

Sept propriétés de valeur dans le carré d'îlet borné par les rues Toledano, Constance, Magazine et l'avenue de la Louisiane.

Et dans le carré d'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Toledano et l'avenue de la Louisiane.

Un magnifique magasin avec maison de résidence au coin des rues Magazine et Jackson, dans le carré d'îlet borné par les rues Camp et Josephine.

Aussi les propriétés dans le carré d'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, et Camp, Chestnut, Huitième et Neuvième.

Le tout consistant en plus grande partie de maisons de résidence et de magasins; et aussi de quelques terrains vacants, dans de bons quartiers, se louant toujours très bien.

Plans exposés à la Bourse

John T. Mardis vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,523.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la Troisième District de cette ville, désigné comme lot numéro douze (12) du plan de Jean Pierre Mandeville, Levée, Espagne et Victoire, sur un plan fait par Allou d'Hémécourt, ingénieur civil en date du 17 février 1810, lequel dit lot mesure, par arpentage cinquante pieds 3 pouces de face à la rue Mandeville sur soixante trois pieds cent pouces et trois pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances et droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

Tenant et avec garantie hut'ecdoms du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garantie et attachée à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil